



SERVICE PÉRISCOLAIRE

Charte de l'élève

- 1) J'attends mon moniteur au point de rencontre et je n'entre pas dans la salle d'activité sans autorisation
- 2) Je respecte le code de conduite et j'adopte un comportement respectueux et poli envers le moniteur et mes camarades
- 3) Je suis les instructions de mon moniteur et de l'APEEE
- 4) Je respecte les autres élèves
- 5) Je respecte le matériel mis à ma disposition par le service péri-scolaire et ne touche pas à celui de l'école
- 6) Je suis responsable de mes propres biens
- 7) Lors des activités sportives, je porte des chaussures et vêtements appropriés